

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/08/2022

Dossier complet le :

08/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-6504

1. Intitulé du projet

RD96 aménagement d'une voie douce et aménagement d'un carrefour existant RD96 / route du chemin vert
Commune de Wimille

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Pas de Calais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bielfeld Matthieu Directeur de la mobilité et du réseau routier au Pôle
Aménagement et développement territorial

RCS / SIRET

2 2 6 2 0 0 0 1 2 0 0 0 1 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14: Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme	Aménagement de deux pistes cyclables en accotement de la RD96. la RD 96 se trouve au PLUI sur des emprises classée AI : espace agricole littoraux présentant le caractère d'espaces remarquables même s'il s'agit d'une voirie (les emprises de la voirie ne sont pas scindées) voir plan PLUI annexe 9
6 a : Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes	Aménagement d'un carrefour giratoire de rayon extérieur 15m dans les emprises de l'accotement routier

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un carrefour giratoire de rayon extérieur RG15m à l'intersection de la RD96 / Route du chemin vert, et réalisation d'une piste cyclable unidirectionnelle de largeur 1.5 m en accotement de le RD96 entre le giratoire A16 et l'entrée du hameau de Terlincthun, soit un linéaire de 1360 m.

L'emprise des travaux se situera entre les pieds de talus de déblai et les pieds de talus de remblai. Les talus de déblai ne feront l'objet d'aucun travaux et seuls certains remblais instables feront l'objet de renforcements ponctuels.

Dans un souci de pérennité d'ouvrage, la couche de roulement de la piste cyclable unidirectionnelle sera réalisée en béton de teinte ocre.

Les visuels de situation projetée (annexe 8) démontrent l'intégration du projet dans l'environnement traversé.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du carrefour actuel en carrefour giratoire est induit par une accidentologie importante. Les accidents enregistrés, affichent des véhicules percutés lorsqu'ils étaient en attente de mouvement tournant à gauche, soit percutés lors de leur insertion dans la circulation.

Les trafics enregistrés de plus 5000 véhicules par jour sur la RD96 et de 1800 Véhicules par jour sur la route du Chemin Vert (avec un pourcentage de mouvement tournant aux heures de pointes de 40 %), nous conduisent à proposer l'aménagement d'un carrefour giratoire afin de faciliter les insertions de véhicules et rendre bien perceptible le carrefour actuel sur lequel nombre d'usagers changent de direction.

Cet aménagement permettra la gestion des mouvements sécants, afin de mettre en sécurité les usagers tout en pondérant la vitesse des usagers de la RD 96 qui sortant de l'autoroute ont gardé des habitudes

Parallèlement à l'aménagement de ce carrefour, le développement du schéma cyclable de l'agglomération nous amène à proposer la réalisation de 2 pistes cyclables unidirectionnelles le long de la RD96 sur l'accotement actuel.

Cet aménagement assurera la jonction entre la piste cyclable existante du giratoire de l'A16, et à l'Ouest les bandes multifonctionnelles existantes entre Terlincthun et la RD940.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- En raison de la dangerosité du carrefour actuel, la 1ère phase des travaux consisterait à réaliser l'aménagement du carrefour giratoire. la durée de cette 1ère phase de travaux est évaluée à 4 mois.

- La 2ème phase sera constituée par l'aménagement des pistes cyclables unidirectionnelles en accotement sous alternat de circulation.

la durée de cette 2ème phase de travaux est évaluée à 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les 2 ouvrages seront mis en service de manière quasi concomitante et leurs modalités d'exploitation seront simples : surveillance des signalisations, vérification des états de surface des couches de roulement (balayage si nécessaire).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Giratoire de rayon extérieur :	15m
Nombre de branches du carrefour giratoire :	4 branches
Pistes cyclables unidirectionnelles :	Longueur : 1360 m Largeur : 1.5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Wimille
Carrefour RD 96 / Route du Chemin
Vert

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 3 7' 3 6 " 747 Lat. 5 0° 4 4' 5 3 " 974

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 3 6' 2 8 " 167 Lat. 5 0° 4 4' 4 6 " 125

Communes traversées :

Commune de Wimille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Non mais à une distance de 5.7km de la ZNIEFF de type 1 du "Wimereux entre Wimille et Belle et Houllefort." - Non mais à une distance de 3km de la ZNIEFF de type 1 de la "Basse Vallée de la Slack". - Non mais à une distance de 900m de la ZNIEFF de type 1 "pointe de la Crèche et falaise entre Boulogne sur Mer et Wimereux".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non mais à une distance de 950m entre le projet et l'arrêté de protection de Biotope "Pointe de la Crèche" et 7 km entre le projet et l'arrêté de protection de Biotope du "pré communal d'Ambleteuse."
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire de la Commune de Wimille
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc naturel des Caps et Marais d'Opale.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet se situe en limite extérieure du périmètre de protection du monument historique de la colonne de la Grande Armée et du trône de Napoléon. Le projet se situe à proximité du site patrimonial remarquable de Wimereux. Le projet se situe au sein du site classé de la pointe de la crèche (en cours de classement)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises potentiellement impactées ont fait l'objet d'une étude d'identification de zone humide. L'étude a révélé l'absence de zone humide dans l'emprise des travaux (Voir annexe 7)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wimille est intégré au territoire du PPRN du Boulonnais approuvé le 24/07/2018. Toutefois, les zonages à fort enjeux se situent principalement au Nord du projet le long du fleuve "le Wimereux" et de ses abords.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe hors dun site Natura 2000. On trouve à 8.3km le site Natura 2000 : "Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Boulonnais". On trouve à 3.3 km le site Natura 2000 "Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse" et le site Natura 2000 "Cap Gris-Nez" (Voir annexe 6)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe pour sa partie Ouest au sein du site classé de la pointe de la crèche (en cours de classement) Voir annexe 6

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation des aménagements dans les accotements de la RD96, ainsi les boisements situés en talus ne seront pas impactés par les travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable en accotement le long de la RD96 existante. Dans la mesure où la RD96 existe déjà à proximité des sites N2000, on peut raisonnablement considérer que l'aménagement de la voie douce en accotements n'aura que peu d'impact sur ces derniers.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On peut simplement espérer le développement de l'usage du cycle grâce à l'aménagement d'une voie douce en site propre
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet se limite au réaménagement des accotements existants, en bordure d'une route départementale fréquentée par 6000V/J, on peut raisonnablement considérer que l'impact de l'aménagement est réduit.

De plus, l'aménagement d'une voie douce en site propre induira une augmentation du développement de l'usage du cycle, et potentiellement une diminution de l'usage des véhicules à moteurs notamment pour le trajet domicile travail.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Etude d'identification zone humide - Annexe 8 : Visuels sur situation projetée - Annexe 9 : Plans et cartographies réglementaires PLUI

9. Engagement et signature

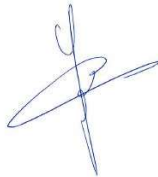
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Arras, le
Le 25 juillet 2022

Fait à

le,

Signature



Signé électroniquement par
Fabrice GAWEL, par délégation de Matthieu
BIELFELD
DIRECTEUR ADJOINT